

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-12-17-009  
Séance du 17 décembre 2025  
Date de convocation : 11 décembre 2025  
Date d'affichage de la convocation : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	L. RAVEROT	Carine MOUSTAUD	A	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	V. BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD-COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine CHAMARD-COQUAZ

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

**Objet : FINANCES – Convention de mutualisation du poste de chargé de coopération territoriale entre les communes de Balan, Béligneux, Dagneux, La Boisse et Montluel, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2021-2025**

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire, explique que la ville de Montluel était signataire d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF, couvrant la période 2022-2025. Ladite convention cadrerait le pilotage du projet de territoire pour le poste de chargé de coopération, à hauteur de 0.2 Equivalent Temps Plein (ETP), dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2021-2025.

La dynamique du territoire a permis une redéfinition du poste de chargé de coopération et ainsi l'intégration du 0.20 ETP de la ville de Montluel au sein du dispositif existant.

Vu l'article L5111-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2021-2025,

Vu la convention d'objectifs et de financement pour le « pilotage de projet territoire : chargé de coopération », en date du 16 septembre 2022, signée par la CAF et la ville de Montluel,

Vu l'avenant à la convention « pilotage de projet territoire : chargé de coopération », en date du 27 mai 2025, signé par la CAF et les communes de Balan, Béligneux, Dagneux, La Boisse et Montluel, incluant la ville de Montluel,

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20251217-2025-12-17-009-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**Vu** le projet d'avenant à la convention de mutualisation du poste de chargé de coopération territoriale entre les 5 communes annexé à la présente délibération, définissant les modalités de mise en œuvre ainsi que les conditions de remboursement des frais de fonctionnement qui incombent à chacune des communes ;

**CONSIDÉRANT** que les communes peuvent conclure entre elles des conventions pour assurer l'exercice en commun d'une compétence ;

**Considérant** la nécessité d'un poste mutualisé de chargé de coopération territoriale à hauteur d'un équivalent temps plein soit 0,20 ETP accordé à chaque commune et validé par la CAF,

**CONSIDÉRANT** que le portage du poste a été validé par les communes signataires sur le ressort de la commune de DAGNEUX, lequel sera mis à disposition des autres communes ;

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'APPROUVER la convention annexée à la présente délibération en ses termes
- D'AUTORISER la Maire à signer ladite convention
- D'AUTORISER la Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

La secrétaire de séance